



Agir pour réduire le bruit dans les bureaux

Le bruit peut provoquer une surdité, un phénomène irréversible. À plus faible niveau, il est cause de fatigue et de stress. La prévention des risques liés au bruit consiste à réduire l'émission du bruit à la source, aménager l'acoustique des espaces de travail et sensibiliser les salariés.

+ Agissez en amont, dès la conception des lieux de travail

- Traitez acoustiquement les plafonds : pose de faux plafonds acoustiques ou de baffles acoustiques suspendues.
- Utilisez des revêtements acoustiquement très absorbants (« classe A » : mentionné dans la fiche produit).
- Limitez la propagation du bruit dans le local de travail en installant des portes acoustiquement isolantes et des cloisonnettes absorbantes suffisamment hautes en open space (1,40 m depuis le sol).
- Privilégiez des revêtements de sols souples : sols acoustiques, moquette facilement nettoyable, etc.



+ Choisissez des équipements adaptés

- Sélectionnez les équipements de travail les moins bruyants (imprimantes, photocopieurs, ventilation, etc.).
- Fournissez des casques téléphoniques confortables, équipés de limiteurs numériques et dotés de micros et d'oreillettes réglables.

+ Organisez les activités et espaces de travail de façon à les préserver des nuisances sonores

- Éloignez les activités ou équipements bruyants des postes de travail (local technique, photocopieurs, espace de pause, etc.).
- Adaptez le nombre de salariés présents simultanément dans un bureau ouvert à l'espace disponible (environ 10 m² par personne, jamais moins de 7 m²).
- Dans les open spaces, préférez un aménagement en îlots de quelques postes (4 à 6), intégrant des cloisons acoustiques séparatives assez hautes.
- Mettez à disposition des salariés des espaces partagés pour le travail de groupe, et séparés pour tenir des conversations ou échanges privés (cabine, salle de repos, salle de réunion).

+ Formez et sensibilisez les salariés

- Sensibilisez le personnel à la prévention du risque lié au bruit.
- Formez les salariés concernés au bon réglage du volume des casques.
- Recueillez le ressenti des salariés afin de susciter des échanges sur les bruits gênants pour l'activité (conversations gênantes, bruits de passage, etc.). Vous pouvez vous servir du questionnaire GABO (gêne acoustique dans les bureaux ouverts) mis à disposition sur www.inrs.fr.
- Établissez des règles sur les échanges en collectivité : tenir les réunions dans les espaces prévus, fermer les portes des espaces dédiés aux photocopieurs, se déplacer vers son collègue plutôt que l'interpeller, etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

Documents INRS disponibles sur www.inrs.fr :

- Moins fort le bruit, ED 6020
- Environnement sonore en bureaux ouverts : évaluation de la gêne et démarche d'amélioration, ED 6402

- Questionnaire GABO, outil 62
- Dossier web Bruit

Sites web :
www.inrs.fr
www.ameli.fr